



Appel à candidatures

**Gestion d'un local à vocation économique situé au sein de la
Maison du Parc du Champ des Bruyères, sur la commune de
Saint-Etienne-du-Rouvray.**

Date limite de remise des candidatures

Le vendredi 28 avril 2023 à 16h, délai de rigueur.

Sommaire :

1 – Présentation du Parc naturel urbain du Champ des Bruyères.....	3
1.1 - Genèse du projet.....	3
1.2 - Présentation générale du parc	3
1.3 - Le pôle agricole urbain : la ferme pédagogique des Bruyères	4
1.4 - La maison du parc	5
1.5 - Projet pédagogique et programme d’animations.....	5
2 - Localisation du local et objet du présent appel à candidatures	6
2.1 – Localisation du local	6
2.2 – Objet du présent appel à candidatures	6
3 - Conditions d’occupation du local	7
3.1 - Activité souhaitée	7
3.2 - Espace, surfaces et aménagement	7
3.3 - Conditions d’accès au lieu et livraisons.....	8
3.4 - Type et durée de la convention	8
3.5 - Conditions financières	9
3.5.1 Montant des redevances	9
3.5.2 Charges de fonctionnement	9
3.6 - Négociations.....	9
4 - Organisation de l’appel à candidatures.....	10
4.1 - Dossier du candidat.....	10
4.2 - Procédure et comité de sélection.....	10
4.3 - Critères de sélection	11
4.4 - Contact	11
ANNEXES.....	12
1. Plan du parc avec accès	12
2. Plan avec le nom des secteurs du parc	13
3. Zoom sur la maison du parc.....	14
4. Zoom sur le local à vocation économique	15
5. Plan d’accès au local	16
6. Exemple d’un programme d’animations des « 4 saisons du Parc ».....	17

1 – Présentation du Parc naturel urbain du Champ des Bruyères

1.1 - Genèse du projet



Pendant près de 140 ans, le champ de courses des Bruyères a été un haut lieu du sport hippique en France et le plus important champ de courses du territoire métropolitain. En 2005, les activités hippiques ont été transférées à Mauquenchy et ce champ de course a définitivement fermé ses portes.

Depuis, cet espace constituait un vaste espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole Rouen Normandie, prisé des promeneurs comme des sportifs.

Afin de préserver cet espace à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole a engagé en 2013 une concertation publique et participative entre élus, habitants et associations locales, avec un objectif de faire de cet espace un parc naturel urbain de 28 hectares (l'équivalent de 40 terrains de foot) qui puisse bénéficier aux 500 000 habitants du territoire. Les travaux de ce projet de reconversion ont démarré en mai 2018 et abouti à l'été 2020.

Le projet d'aménagement du **Parc Naturel Urbain du Champ des Bruyères** s'est développé autour de 4 piliers : la biodiversité du site, l'agriculture urbaine, la mémoire hippique et l'intervention artistique. Le croisement de ces piliers confère au site sa mosaïque de paysages, d'ambiances, et son intensité d'usage le fait rayonner à l'échelle métropolitaine. Un socle de « parc du quotidien » est également présent, les équipements mis en place étant supports de pratiques sportives diversifiées et d'usages récréatifs de promenade et de détente.

1.2 - Présentation générale du parc

Véritable poumon vert au cœur de la Métropole, ce parc d'envergure et attractif, **ouvert au public depuis septembre 2020**, offre usages récréatifs et préservation de la biodiversité.

Desservi par le métro à l'Est et par la ligne de transport en commun à haut niveau de service T4 à l'Ouest, il se situe à moins de vingt minutes du centre-ville rive droite de Rouen et à une dizaine de minutes du centre-ville rive gauche. Au sein du parc, on retrouve des espaces de grandes pelouses parsemés de bosquets qui laissent place à des usages libres, type jeux de ballon, pique-nique ou organisation d'événements. Ces espaces sont encadrés par des prairies sauvages, fleuries ou pâturées. Des jardins creux viennent recueillir les eaux de pluie apportant un milieu plus humide. On y trouve aussi un espace écologique de réserve, avec un observatoire de la faune et flore, des zones de jardins partagés et une forêt comestible qui s'étend sur la frange Est, proposant aux usagers une cueillette libre de baies et de fruits à coques. Un pré-verger planté d'arbres fruitiers de variétés parfois oubliées est propice à la promenade. 3 grandes aires de jeux, situées aux entrées Nord-Ouest, Nord-Est, et Sud allant de 1 000 à 8 000 m² sont également présentes, avec des structures en bois, toboggans, balançoires, ponts de singe, terrains de volley, paniers de basket, tables d'échecs, marelles, tapis de Taïchi...mais aussi une tyrolienne et un tunnel végétal.

Le parc dispose aussi d'un abri buvette (snacking), à l'intérieur de la partie clôturée du parc, à proximité de l'aire de jeux des satellites.

En complément de ces équipements et en lien avec un projet pédagogique défini, le parc intègre un pôle agricole urbain, une maison du parc et bénéficie d'un programme d'animations et d'événements spécifiques.

1.3 - Le pôle agricole urbain : la ferme pédagogique des Bruyères

La Métropole a lancé en 2016 un appel à projet visant à installer une ferme permacole avec des objectifs de production de maraîchage biologique exemplaire, de transmission de savoirs et d'actions socio. A la suite de contraintes particulières, notamment liées à la qualité des sols, le projet de l'association Le Champ des possibles, retenu en 2016, a évolué pour se concentrer sur les objectifs de transmission des savoirs et d'actions socio-éducatives, l'activité de maraîchage restant un support de ces objectifs.

D'une superficie de 2 hectares, la ferme voit sa vocation pédagogique pleinement affirmée, avec une dynamique d'animation citoyenne et participative connectée aux autres espaces du parc, notamment les jardins partagés, la forêt comestible et le pré-verger. La centralité de la ferme, du point de vue spatial, confirme ce positionnement stratégique. À la fois « vitrine » et lieu de transmission et d'expérimentation de pratiques agricoles écologiques et résilientes, la ferme s'intègre pleinement dans le projet de transition sociale-écologique et alimentaire du parc.

La Ferme des Bruyères a vocation à devenir un lieu à la fois d'éducation populaire et de rencontres de professionnels de l'agroécologie et de l'agriculture urbaine, un lieu de brassage social en même temps qu'un centre d'appui pour essaimer et accompagner les initiatives des citoyens et des collectivités vers plus d'autonomie alimentaire.

Ainsi, à travers ses différentes activités, la ferme pédagogique des Bruyères favorise la mobilisation, à différentes échelles, d'un public fortement diversifié : grand public et public familial, jeune public notamment à travers les écoles, centres de loisirs et crèches, jardiniers (notamment via le club des jardiniers et les jardins partagés), professionnels (agriculteurs, enseignants, travailleurs sociaux...), entreprises, étudiants, collectivités, associations...

En parallèle, l'association « Triticum », dont l'objet est de promouvoir les semences et la culture de céréales anciennes, collabore au développement du projet de ferme pédagogique, par la mise en œuvre de cultures de céréales dans un but pédagogique et d'amélioration de la qualité des sols.

Pour en savoir plus : <https://www.lechampdespossibles-rouen.org/> et <https://www.triticum.fr/> .

1.4 - La maison du parc



Située sur le parvis sud jouxtant le parc, **la Maison du parc** est l'interface entre l'espace paysager et la ville.

Elle est composée de 4 espaces distincts :

- **Le restaurant le Paddock**, lauréat de l'appel à candidatures lancé par la Métropole en 2018, qui propose une carte de saison à base de produits frais, en favorisant les circuits courts, ouvert depuis le 1^{er} juillet 2022 ;
- **Un local à vocation économique, objet du présent appel à candidatures ;**
- **Une salle polyvalente**, destinée à accueillir des réunions, conférences, ateliers, expositions, séminaires...
- **Une cuisine pédagogique**, équipée d'un four, de plaques de cuisson, d'une hotte et d'un réfrigérateur.

La salle polyvalente, d'une capacité maximum de 59 personnes, ainsi que la cuisine pédagogique, d'une capacité de 15 personnes, sont mis à disposition des associations du territoire et peuvent être utilisées, à titre payant, par les exploitants du restaurant et du local à vocation économique.

En plus de ces 4 espaces, le bâtiment dispose de différentes parties communes, gérées et entretenues par les services de la Métropole : un hall commun, un local ménage et quatre sanitaires, dimensionnés pour l'ensemble des usagers, à disposition notamment des salariés et les clients.

A proximité de ce bâtiment se trouvent les locaux des équipes techniques du *Pôle de Proximité Seine-Sud* de la Métropole, en charge de l'entretien de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public des communes de Sotteville-lès-Rouen, Petit-Quevilly, Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, et gestionnaire du parc.

1.5 - Projet pédagogique et programme d'animations

La Métropole a souhaité développer un projet pédagogique, dont le parc est le socle paysager, qui participe pleinement à l'animation et à l'attractivité du parc, tout en répondant plus particulièrement à ses orientations stratégiques (préservation de la biodiversité, éducation à la nature en ville et à l'alimentation durable, promotion et accompagnement des projets collectifs et collaboratifs des acteurs de l'écosystème de la transition sociale-écologique, accompagnement des changements de comportement et la mobilisation des citoyens dans la COP21...).

Le développement de ce projet pédagogique s'inscrit dans une logique de mixité des publics cibles, de co-construction et d'innovation. Une approche artistique et culturelle est également développée, en transversalité, pour une plus grande appropriation du parc par les citoyens.

Le projet pédagogique du Parc se décline au travers d'un programme d'animations et d'évènements élaboré conjointement avec l'ensemble des acteurs et partenaires du Parc.

L'évènement phare de ce site est « Les 4 saisons du parc » : 4 fois par an, à chaque saison, une série d'animations (ateliers, chantiers participatifs, visites...) est proposée au sein du parc le temps d'un weekend. A destination du grand public, l'objectif de ces évènements est de sensibiliser au jardinage durable, à l'agriculture urbaine et à la biodiversité.

2 - Localisation du local et objet du présent appel à candidatures

2.1 - Localisation du local



Dans le cadre de la création de ce parc, une voie de circulation, l'*Allée du Champ de Course*, a été créée au sud, dans l'axe Est/Ouest. Cette rue connecte l'Avenue des Canadiens à la Rue du Madrillet et dispose d'environ 150 places de stationnement ainsi que 6 places pour les cars. La ligne de transport en commun T4 dispose d'un arrêt au croisement de l'Avenue des Canadiens et de l'*Allée du Champ de course*. L'arrêt du métro se situe à environ 200 mètres de l'entrée Sud-Est du parc sur la rue du Madrillet.

Le long de cette allée se trouve la Promenade des Callunes. Elle dispose de différents aménagements, ouverts 24h/24h à la différence du parc qui est fermé le soir et la nuit. Les horaires du parc sont les suivants : novembre à février : 8h-18h / mars, avril et octobre : 8h-20h / mai et septembre : 7h30-22h / juin à août : 7h30-23h.

C'est à l'ouest de la promenade, au n°5 allée du Champ de Course que se trouve le local, au sein de la maison du parc du Champ des Bruyères. De par son implantation, il est susceptible d'accueillir une double clientèle composée des usagers du parc et d'une clientèle extérieure, étant à proximité directe d'une zone d'habitat dense.

2.2 - Objet du présent appel à candidatures

Le présent cahier des charges a pour but de définir les modalités de gestion du local à vocation économique situé au sein de la Maison du Parc du Champ des Bruyères sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, mis à la disposition du candidat qui aura été retenu, pour en assurer l'exploitation.

3 - Conditions d'occupation du local

3.1 - Activité souhaitée

La Métropole Rouen Normandie met à disposition un local, dans l'objectif d'y installer une **activité à vocation économique, commerciale et/ou artisanale, tous secteurs d'activité confondus**, sous réserve que l'activité proposée par le candidat :

- Soit en cohérence avec la philosophie du parc naturel urbain du Champ des Bruyères et son image (nature, verte, créative, culturelle, animée) ;
- Soit en cohérence avec les enjeux transition du territoire métropolitain (artisanat vertueux, mobilité durable, transition écologique, alimentation durable, circuits courts ...) ;
- Soit complémentaire des activités déjà présentes sur le site, et notamment de l'activité de restauration et de l'activité de la ferme pédagogique. A ce titre, il est préconisé au candidat de créer des liens et synergies avec les acteurs présents, sans que cela soit une obligation.
- Se démarque par le biais d'une identité propre clairement identifiée.

La Métropole encourage le candidat à proposer, en complément de son activité commerciale et/ou artisanale, un plan d'actions (communication, animation, évènementiel...) visant à faire connaître l'activité et la mettre en avant, et ainsi rentrer dans la dynamique du parc.

S'il le souhaite, le futur exploitant pourra occuper, dans le cadre de son activité, une surface définie de l'espace public devant le local, permettant de disposer un étal ou du mobilier.

3.2 - Espace, surfaces et aménagement

Le local, objet du présent l'appel à candidatures, se décompose comme suit :

- En rez-de-chaussée, une salle de plain-pied d'environ **70 m²**, découpée en 2 parties : une partie d'environ 55 m² séparée d'une seconde partie de 14,30 m² comprenant l'escalier qui permet d'accéder à la cave. Le local dispose de deux portes vers l'extérieur (ouest et est) ainsi que d'une porte donnant dans le hall ;
- En sous-sol, 1 cave d'une surface d'environ **14 m²** accessible en intérieur et pouvant servir de réserve. La hauteur sous plafond de la cave est d'environ 2 mètres et est accessible via un escalier fixe depuis le point de vente.

Aucun matériel n'est mis à disposition de l'occupant qui doit prendre à sa charge l'ensemble des équipements liés à son activité (chambres froides, vitrines, rayonnages...). Sont également à la charge de l'occupant l'aménagement intérieur, le mobilier, les éléments de service et de décoration.

Le local comporte uniquement les éléments suivants :

- les alimentations électriques en cloison verticale pour les différents équipements (prises de courant, prises réseau et téléphoniques) permettant un fonctionnement courant en conformité avec la réglementation en vigueur,
- les alimentations pour l'éclairage réglementaire (normal) et l'éclairage de sécurité permettant l'évacuation des personnes en cas d'incendie (non compris éclairage d'agrément et d'ambiance) en conformité avec la réglementation en vigueur,
- 1 arrivée d'eau froide (diamètre 12/14 en cuivre ou équivalent en Pehd ou Per eau froide) en paroi avec vanne en attente pour raccordement des appareils sanitaires ou autres appareils nécessaires à l'exploitation,

- l'évacuation des eaux usées (canalisations en attente au sol),
- le chauffage par radiateurs eau chaude raccordés sur la sous-station pour la température de confort (19°C/20°C par -7°C extérieur),
- le report centrale incendie,
- la centrale intrusion.

Concernant l'eau et le chauffage, le bâtiment dispose d'un compteur général. Des décomptants sont présents dans le local technique. Les charges de consommation de ces fluides seront refacturées par la Métropole à l'exploitant sur la base des consommations réelles.

Concernant l'électricité, l'abonnement téléphonique et internet : les frais d'ouverture/fermeture de compte, d'abonnement et de consommation seront gérés en toute autonomie par l'exploitant et à son entière charge.

Le local mis à disposition est aux normes réglementaires de sécurité en tant qu'établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie. Le plan joint en annexe présente l'espace concerné par l'appel à candidatures, ainsi que les surfaces et hauteurs sous plafond (HSP).

La puissance électrique maximum en instantanée, affectée au point de vente, est de 36 kVA.

3.3 - Conditions d'accès au lieu et livraisons

L'espace proposé par la Métropole est accessible depuis l'Allée du Champ de Courses. La Promenade des Callunes est accessible 24h/24. L'occupant peut donc choisir librement les créneaux d'ouverture de son établissement dans le respect des autorisations des communes et préfectorale.

L'accès des véhicules au droit du bâtiment d'accueil sera géré par un contrôle d'accès et borne escamotable (totem avec bouton d'appel / système d'interphone relié à l'intérieur du bâtiment d'accueil). Les véhicules pouvant livrer sont limités à un PTC de 3,5 tonnes, type « Utilitaire Renault Trafic ». Les véhicules de 19T ne sont pas autorisés à entrer sur le parvis pour des raisons de giration. Les véhicules de livraisons de dimension supérieure à 3,5 T PTC, devront stationner sur la place de livraison prévue à cet effet, située au droit du parvis le long de l'allée du champ de courses soit à environs 40 m du bâtiment d'accueil (une place de 30m de long signalé par marquage au sol). (*Voir plan en annexe*).

3.4 - Type et durée de la convention

Le candidat retenu bénéficiera d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public.

La Métropole conclura avec le candidat retenu au terme de l'appel à projet une convention validant la proposition qui sera retenue. Sa durée sera déterminée au terme des négociations avec le candidat choisi. Elle sera éventuellement reconductible et donnera lieu au paiement d'une redevance. Il est rappelé, à toutes fins utiles, que cette convention, conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public, est consentie à titre précaire et révocable. En conséquence, il n'est conféré aucun droit réel au candidat, qui ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque. L'exploitant s'engage à assurer l'activité commerciale et/ou artisanale à sa charge et fournir les attestations auprès de la Métropole.

3.5 - Conditions financières

3.5.1 Montant des redevances

Le candidat retenu devra verser une redevance en fonction de l'espace occupé :

- Local
Le candidat retenu devra verser annuellement une redevance estimée sur la base d'une part fixe indicative de 7 200€/an. La redevance n'est pas soumise à TVA.
- Salle polyvalente et cuisine pédagogique (redevance ponctuelle à chaque utilisation).
Le tarif fixé est de 75€ pour une location d'une durée de 5h consécutive et de 150€ pour une location sur la journée (7h-23h). Ce tarif comprend la location, l'accès aux fluides, l'accès Wifi, le matériel de projection vidéo pour la salle polyvalente, le mobilier (tables et chaises).

3.5.2 Charges de fonctionnement

Charges propres à l'occupant

- Les frais d'ouverture/fermeture de compte, d'abonnement et de consommation inhérents à la ligne téléphonique, à l'électricité et à internet ;
- Les coûts de ménage et d'entretien de son local et de ses installations ;
- Les charges de consommation des fluides (eau, chauffage), qui seront refacturées par la Métropole sur la base des consommations réelles.

Charges communes

- En sus de la redevance, l'occupant remboursera à la Métropole sa quote-part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

3.6 - Négociations

Comme précisé à l'article 3.4 du présent document, une convention d'Occupation Temporaire sera conclue entre la Métropole et le candidat retenu, au terme de l'appel à candidatures. Au préalable, toutes les clauses pourront faire l'objet de négociations lors des rencontres avec le jury prévu à l'article 4.2 du présent cahier des charges.

En cas de départ anticipé du candidat, une autorisation pourra être donnée à l'un des candidats non retenus d'exploiter le point de vente dans les mêmes conditions que celles exposées dans ce présent cahier des charges, sans avoir à relancer un appel à candidatures.

4 - Organisation de l'appel à candidatures

4.1 - Dossier du candidat

Le dossier devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Coordonnées du candidat (à minima nom(s), prénom(s), adresse postale et mail, numéro de téléphone, justification de l'existence de la société (K-Bis) si elle est créée au moment du dépôt du dossier, copie de la carte d'identité du candidat),
- Références du candidat et de ses éventuels partenaires,
- Moyens humains, précisant la qualification et formation du personnel avec présentation des CV.

Le candidat devra tout particulièrement détailler dans une note d'intention de 20 pages maximum :

- Le concept de son activité et le lien entre l'activité et l'identité du parc et des quartiers environnants,
- La gamme de produits/services distribués,
- Les services annexes proposés,
- La dénomination de l'établissement envisagée,
- L'amplitude horaire d'ouverture de l'espace,
- Les données issue d'une étude de marché, s'assurant du potentiel du projet proposé,
- Les actions de communication, d'animations et/ou d'évènementiels envisagées visant à faire connaître et à valoriser l'activité. Dans le cas où le candidat porte un intérêt pour l'utilisation de la salle polyvalente et/ou de la cuisine pédagogique, il devra préciser pour quels types d'évènements et la fréquence d'utilisation souhaitée,
- Les partenariats envisagés, et notamment les liens avec les autres occupants et avec des acteurs locaux,
- Les fournisseurs envisagés, avec éventuellement des lettres d'engagement,
- Le mode de financement et prévisionnel d'exploitation sur 3 ans,
- La description des aménagements envisagés (mobilier, décoration...), avec un croquis présentant l'esprit des lieux.

Il pourra être demandé au candidat des éléments complémentaires nécessaires à l'étude de la candidature.

Les dossiers non complets ne seront pas analysés.

Un rendu papier et une version informatique sous format Word, Excel pour texte et tableaux, et en PDF pour des plans sont attendus.

Une visite obligatoire du local sera organisée pour l'ensemble des candidats. Le candidat devra prendre contact avec la Métropole en amont du dépôt du dossier et devra préciser le créneau retenu entre le mercredi 29 mars 2023 à 16h00 ou le mercredi 5 avril 2023 à 09h00 (voir coordonnes précisées à l'article 4.4 du présent règlement).

4.2 - Procédure et comité de sélection

Date de publication de l'appel à candidatures : le 1^{er} mars 2023.

Date limite de réception des dossiers : **28 avril 2023 à 16H00.**

Les dossiers doivent être adressés sous format papier, en courrier recommandé avec Accusé de Réception à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie

Service Développement Touristique et Commerce

Le 108 – 108 allée François MITTERRAND – CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Les dossiers déposés seront analysés par un comité technique de sélection composé :

- Du Pôle Développement et Transitions Economiques, Métropole Rouen Normandie
- De la Direction Aménagements et Grands Projet, Métropole Rouen Normandie
- De la Direction Energie et Environnement, Métropole Rouen Normandie
- Du Pôle de Proximité Seine-Sud, Métropole Rouen Normandie

Un jury de sélection se réunira pour choisir le lauréat. Ce comité de sélection sera composé des membres suivants :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole, ou son représentant,
- Abdelkrim MARCHANI, Vice-président de la Métropole en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique, ou son représentant,
- Charlotte GOUJON, Vice-présidente de la Métropole en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle, et référente du projet « Parc des Bruyères », ou son représentant,
- Joachim MOÏSE, Maire de Saint-Étienne-du-Rouvray, ou son représentant,
- 2 techniciens de la Métropole.

4.3 - Critères de sélection

Les dossiers seront évalués sur :

- la qualité et l'originalité du concept, les partenariats, le programme d'actions proposé et le lien du projet avec l'identité du parc naturel urbain du Champ des Bruyères, 40%
- la fiabilité financière du projet (prévisionnel d'exploitation sur 3 ans), 30%
- l'adéquation des moyens humains (compétences et références des candidats, organisation des équipes envisagée), 15%
- l'amplitude d'ouverture (jours et horaires) du projet global, 15%

L'examen des dossiers sera complété par une audition des 3 candidats ayant obtenus la meilleure notation, par les membres du jury.

4.4 - Contact

Métropole Rouen Normandie

Pôle Développement et Transitions Economiques

Service Développement Touristique et Commerce

developpement.eco@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 69 25

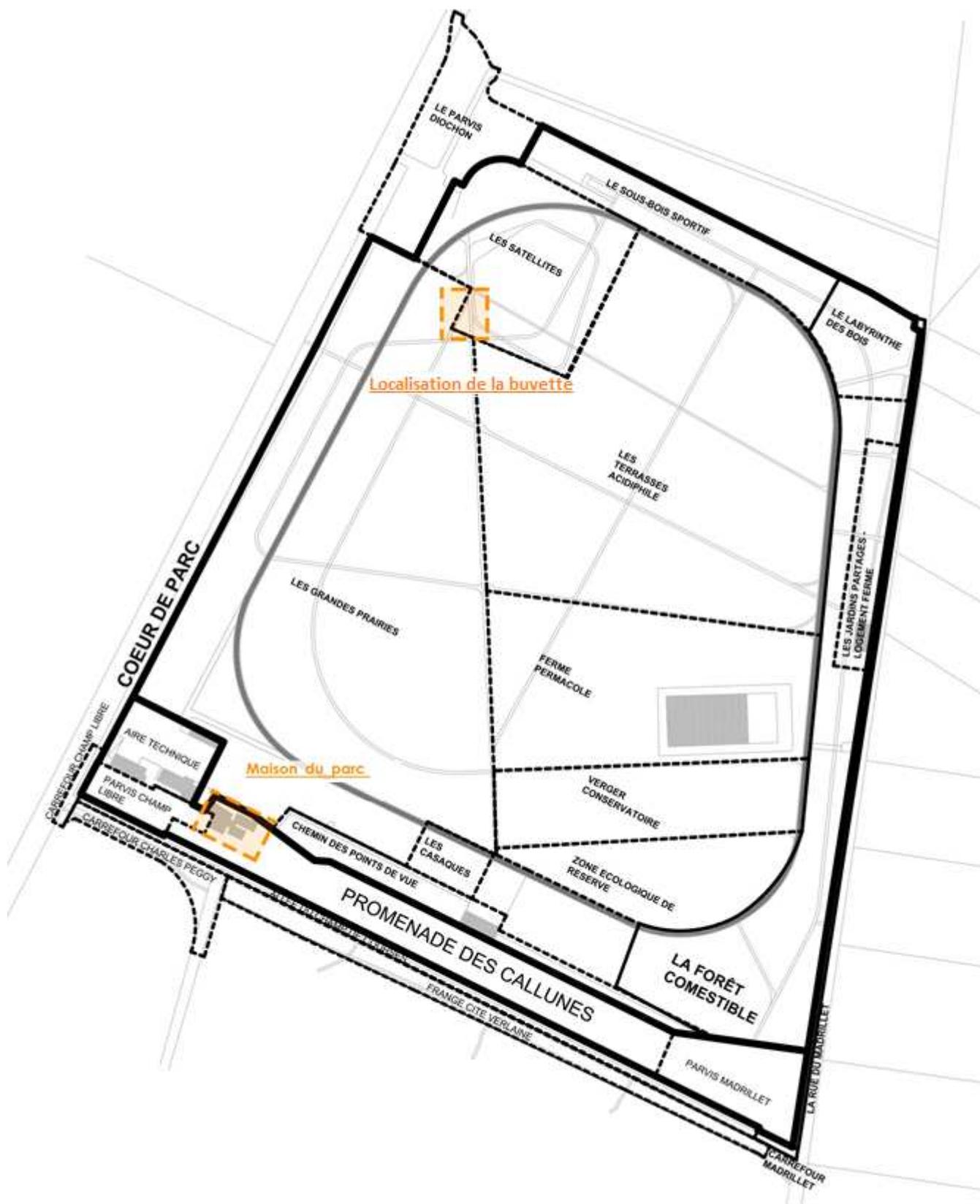
ANNEXES

1. Plan du parc avec accès

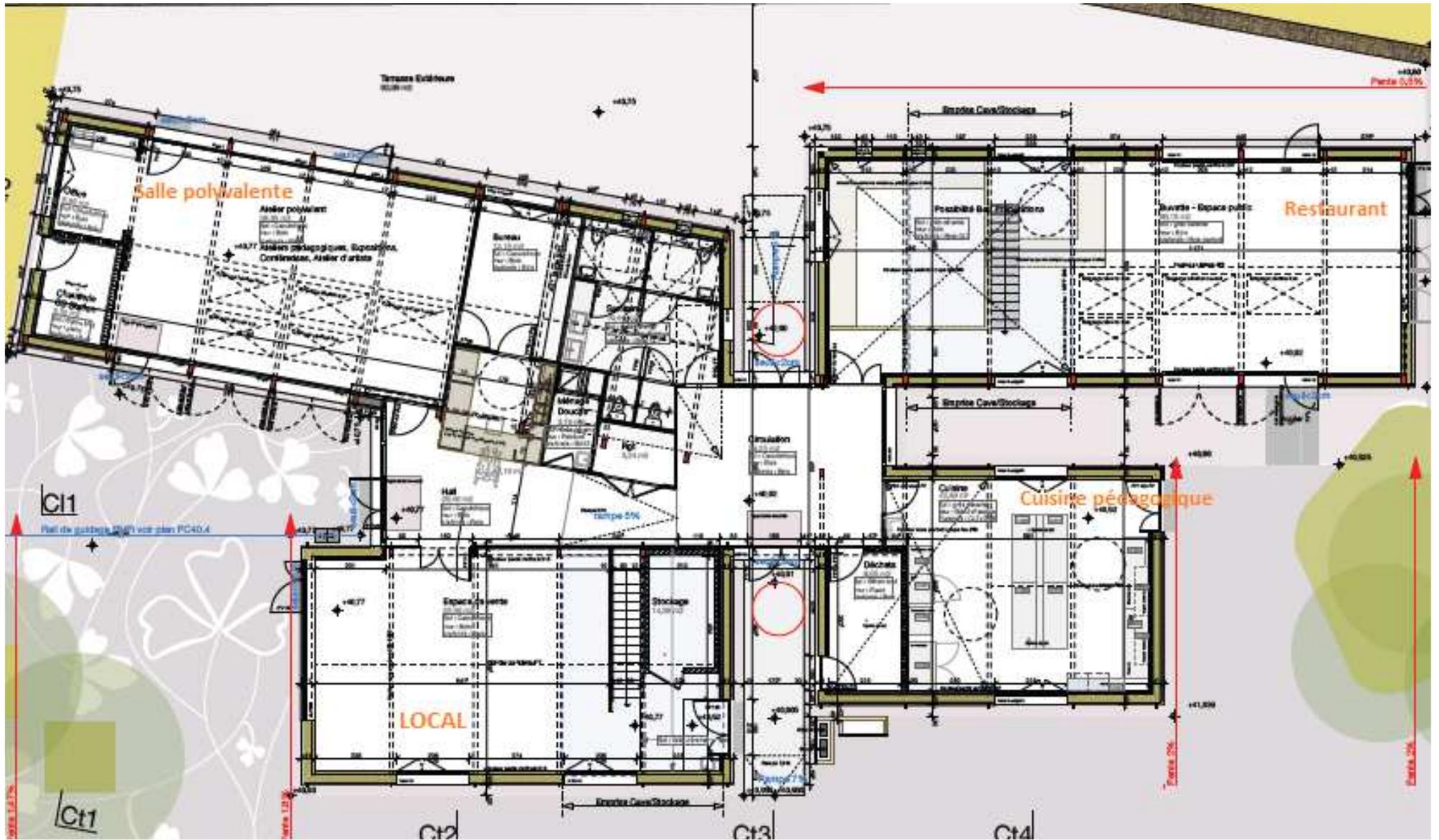


Parking	Entrée	Sanitaires	Caniparc
Aire de Pique-Nique	Arceaux vélo	Parcelle privative : ferme pédagogique des Bruyères	

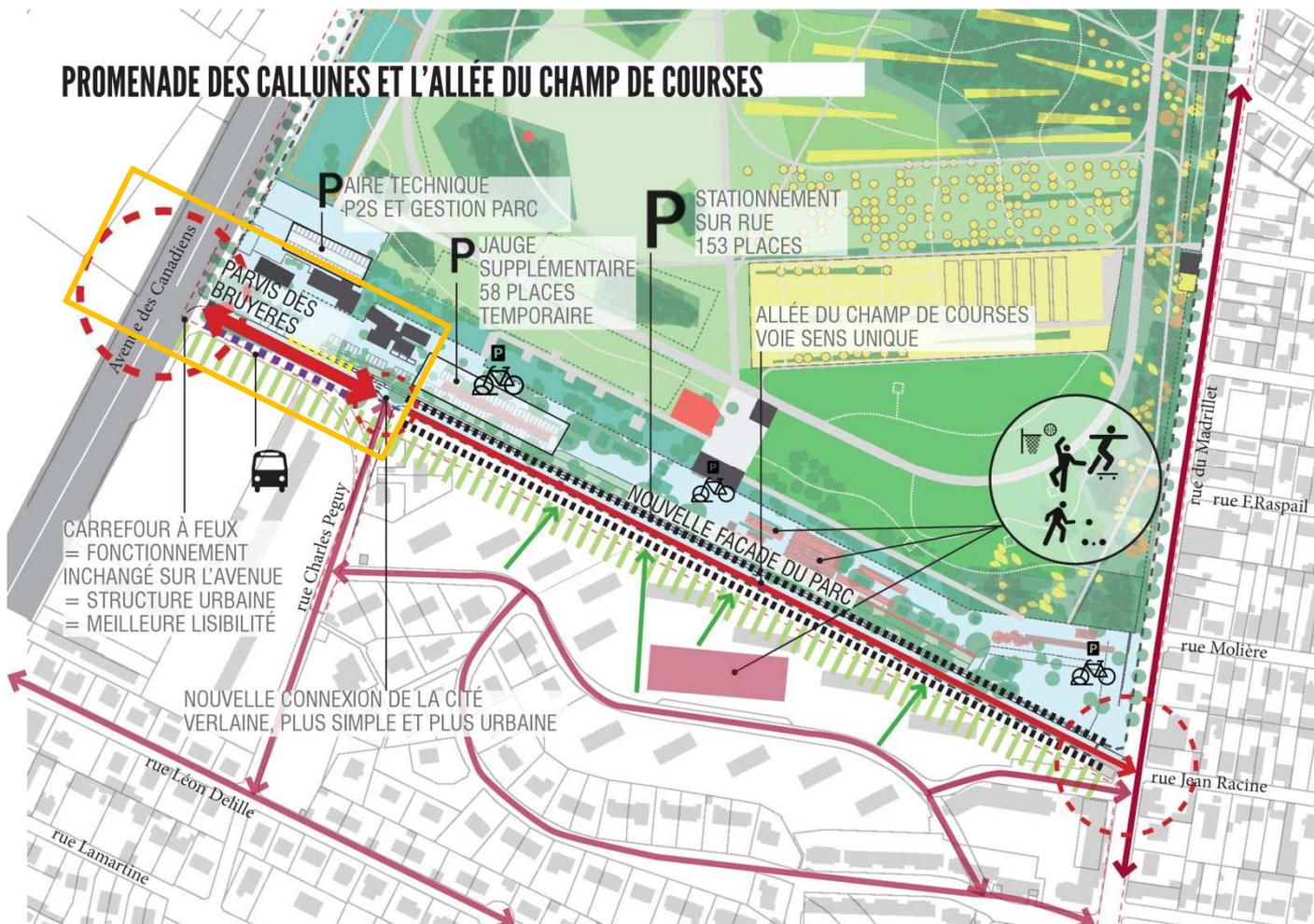
2. Plan avec le nom des secteurs du parc



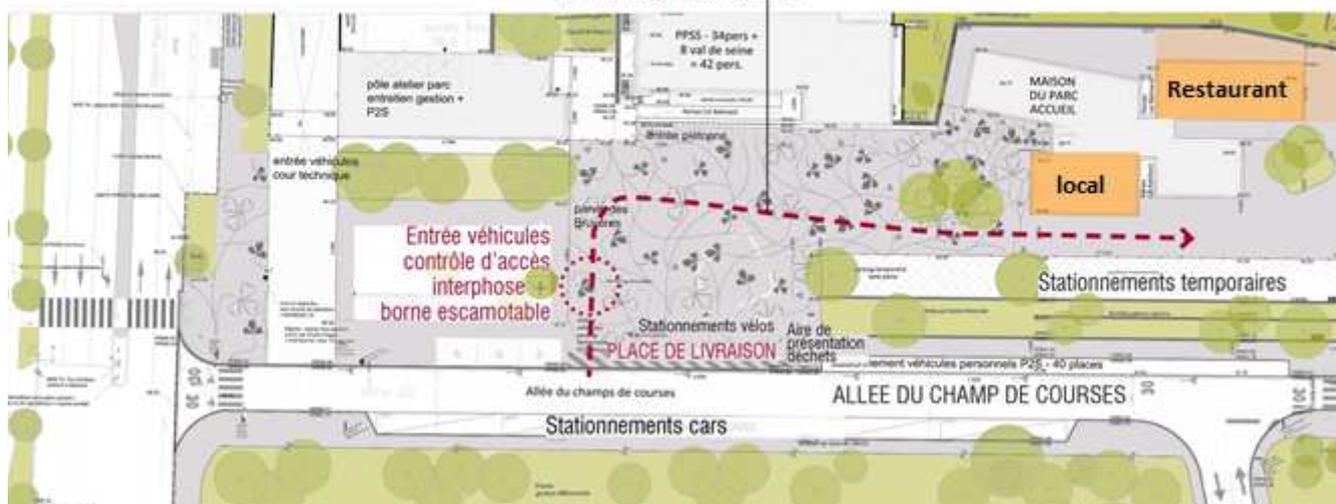
3. Zoom sur la maison du parc



5. Plan d'accès au local (avec indication du gabarit maximum acceptable pour les livraisons ainsi que les stationnements à proximité)



ACCES BATIMENT D'ACCUEIL ET PARKING TEMPORAIRE



6. Exemple d'un programme d'animations des « 4 saisons du Parc »

Hiver
4 saisons du Parc
Ressources à valoriser
et travaux d'hiver au jardin
animations et ateliers

11 & 12 février 2023 Parc naturel urbain
du **Champ des Bruyères**

Pour l'inscription rendez-vous ici
www.metropole-normandie.fr/les-4-saisons-du-parc

Samedi 11 février

Animations à la ferme pédagogique

En continu de 10h à 16h
Ouverture de la ferme

➤ **Accueil buvette avec Le Champ des Possibles**
Venez découvrir l'association, ses projets, ses valeurs et la ferme des Bruyères !

➤ **Accueil avec Triticum**
Découverte de l'association et des graines paysannes.
Dégustation et vente de pains au levain cuits sur place dans le four à bois de Triticum.
Troc-graines potagères.
Buvette tout au long de la journée.
Vente de farine locale de blés de population.
Librairie et coin lecture sur les bottes de paille.
Buvette et ventes au profit de l'association.

10h-11h et 15h-16h
Visite de la ferme pédagogique avec le Champ des Possibles

Entrée libre

Prenez une heure avec l'association pour découvrir l'histoire de ce lieu, tout ce qui pousse dans le jardin extérieur, les plantes aromatiques et petits fruitiers qui longent les bâtiments, ainsi que la multitude de légumes qui s'épanouissent sous la serre.

A faire en famille

10h - 12h et 14h - 16h
Chantier participatif avec le Champ des Possibles

Entrée libre

Venez pratiquer la permaculture sur le site des Bruyères!
Novices ou experts, soyez acteurs pendant 2 heures : aération à la grelinette, aggradation du sol en argile, plantation, repiquage ou récolte, selon la météo et les besoins !

Pour adultes et enfants à partir de 12 ans

10h-12h
Stand d'animation «Memory des graines» avec le Champ des Possibles

Entrée libre

Avec Clémence, venez jouer au memory des graines ! À chaque paire réalisée, devinez d'où viennent les graines, comment les semer et les entretenir !

A faire en famille

13h30 - 16h
Rallye des auxiliaires au jardin avec le Champ des Possibles

Entrée libre

Découvrez dans les différents coins de la ferme comment accueillir et préserver la vie du sol et la vie dans votre jardin.

A faire en famille

10h-12h30 et 14h-16h30
« La main à la pâte » avec Triticum

Atelier pancakes et découverte des céréales paysannes

Sur inscription obligatoire: Une inscription par participant.

Des ateliers gourmands et enfarinés vous attendent sous la serre de la Ferme pédagogique. Julie vous permettra de vous initier aux semences paysannes, au cours d'une demi-journée ludique en famille, avec :

- la découverte des parcelles et des céréales,
- la fabrication et la dégustation de délicieux pancakes, avec la farine issue de blés de pays de l'association.

Pensez à apporter 1 torchon et 1 récipient alimentaire par famille, ainsi qu'un tablier !

A faire en famille à partir de 5 ans.

« Les mains dans la terre » avec Triticum

10h-12h30

> Chantier participatif autour des arbres
Entrée libre

Participez à l'entretien, au regarnissage et paillage des haies d'arbres. Christophe, le forestier de l'association pourra répondre à toutes vos questions sur l'importance des arbres dans l'agriculture et le choix des essences.

14h-16h30

> Chantier participatif autour des fleurs
Entrée libre

Apprenez-en plus sur les fleurs messicoles - du latin messis pour moisson et colere pour habiter -, ces pionnières accompagnatrices des plantes cultivées. L'association s'attache à multiplier ces espèces en voie de disparition à la Ferme des Bruyères: vous pourrez participer à cette démarche en semant vous-mêmes des fleurs et des couverts végétaux sur les parcelles de la Ferme. Matériel à apporter: gants et chaussures de jardin, vêtements adaptés.



Profitez de votre passage au Parc pour découvrir le restaurant « Le Paddock ». Ouvert le samedi midi. Allée du Champ de Courses - Réservations : 02 82 80 63 41

Lepaddocknormandie



Dimanche 12 février

Pour l'inscription rendez-vous ici
www.metropole-normandie.fr/oe-4-saisons-du-parc



Animations au Parc



14h-17h

Installation artistique et confection de marque-page

Maison du Parc (salle polyvalente)

Entrée libre

Dans le cadre de leur résidence artistique 2023, Pascal Levaillant et Roselyne Corbin, artistes botanistes, naturalistes et plasticiens présenteront leur « herbier contemporain » 3D créé à partir de plantes alimentaires, médicinales, aromatiques, de leurs graines, feuilles, fleurs, fruits.

Ils proposeront également de confectionner votre marque-page végétal, à partir de fleurs ou de feuilles.

A faire en famille

10h-12h30

Atelier d'initiation aux vinaigres de fruits naturels

Maison du Parc (cuisine pédagogique)

Sur inscription obligatoire : Une inscription par participant.

Au cours de cet atelier, vous découvrirez ce que sont le vinaigre et la fermentation acétique, vous pourrez réaliser votre vinaigre de fruits et déguster des vinaigres de fruits naturels et d'autres produits fermentés.

Cet atelier est animé par Jemel Ghroum (« Fervent Ferment ») et Hugo Behar-Thinieres (« Petits Mondes »).

Hugo, adepte brasseur en petit brasserie, a découvert l'art des fermentations en faisant du kombucha et du Adif à la maison et en cuisinant avec des produits lactofermentés par ses amis. Après un passage par la boulangerie, il a lancé « Petits Mondes », une marque orientée vers « l'alimentation fermentée ».

Jemel est cuisinier depuis plus de 20 ans. À la recherche de moyens de conservation peu énergivores, il « fermenta » depuis 4 ans, ce qui le bouleversa sa façon de cuisiner. Passionné, il crée avec quatre amis le collectif FERVENT FERMENT et s'inscrit d'une communauté de fermenteurs amateurs et professionnels pour promouvoir, vulgariser et rendre accessibles les connaissances sur les fermentations.

Public adulte, à partir de 16 ans

14h - 16h

Atelier « fabrication d'encres végétales »

Maison du Parc (cuisine pédagogique)

Sur inscription obligatoire : une inscription par participant.

Avec Sandra Lefrançois (« l'Esprit des Plantes »), venez apprendre à fabriquer une encre noire à base de galls du chêne, utilisée pendant des siècles pour l'écriture, ainsi que des peintures végétales à partir de légumes et éléments de la nature. Vous pourrez ensuite écrire et dessiner à partir des encres et peintures créées au cours de l'atelier et laisser libre cours à votre imagination. Vous pourrez repartir avec un petit pot d'encre pour continuer à la maison (pensez à apporter un petit pot vide avec un couvercle).

A faire en famille (à partir de 12 ans).

10h-12h30

Atelier « vannerie sauvage »

Maison du Parc (salle polyvalente)

Avec Lucille Fourtier (« Les liens du sauvage »), venez découvrir les techniques de vannerie et réaliser un petit objet à partir de végétaux sauvages de notre région.

Sur inscription obligatoire : une inscription par participant.

Public adulte

10h-16h

Atelier en continu : compostage domestique et gestion des déchets du jardin

Entrée libre

Avec Florent Dewarín (Terra Léo), venez découvrir ou approfondir vos connaissances sur le compostage, le broyage, et les gestes qui permettent, au jardin, de passer du « déchet » à la ressource.

Venez poser toutes vos questions, échanger, et voir le fonctionnement d'un broyeur et d'un composteur.

De 10h30 à 11h15 et de 14h30 à 15h15, Florent proposera un atelier plus approfondi sur ces thématiques.

En extérieur : angle sud-ouest du Parc, derrière la Maison du Parc. Entrée par l'allée du Champ de Courses, puis à gauche de la passerelle en bois.

Tout public

Aucun matériel ne sera distribué lors de cet atelier.

